



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 4002, RÉSINE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	228-R

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613)-996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Peroxyde de dibenzoyl.	94-36-0	0-5	5	10
Phtalate de Dicyclohexyl.	84-61-7	0-5	Non établi.	Non établi.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non établi	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non disponible.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	2.560	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre fine blanche / sans odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Aucun.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteurs	CO ₂ , les extincteurs en poudre, de jet d'eau et la mousse résistante à l'alcool.			
Procédures spéciales d'extinction	Utiliser en cas d'incendie un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH ainsi que des vêtements protecteurs adéquats.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	La formation de gaz toxiques est possible lorsque chauffé ou en cas d'incendie.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter d'utiliser le produit dans des aires non-ventilées.
Produits dangereux de décomposition	Aucun.
Polymérisation dangereuse	Aucune.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau propre en gardant les paupières ouvertes pour au moins 20 minutes. Obtenir une assistance médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver les régions affectées avec de l'eau.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau et contacter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	Source d'irritation sous forme de poussière.
Peau	Irritant pour la peau. Peut causer la sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Inhalation | Poussière irritante pour le système respiratoire.

Ingestion | Non établi.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Aucun des composantes de ce matériau est listé par IARC, NTP, OSHA ou ACGIH comme étant cancérogène.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Il n'y a aucune raison de croire que ce produit représente un risque mutagène pour l'homme. Cette conclusion se base sur des études faites sur des animaux, des études sur les effets mutagènes, ainsi que sur des études épidémiologiques pertinentes. Des études récentes sur des animaux démontrent que de hautes expositions ne produisent pas d'effets fétotoxiques ou tératogènes lors de la présence de toxicité maternelle. Aucun de ces effets ne devrait se produire chez l'homme, en tenant compte que l'exposition reste au même niveau ou au dessous de la limite d'exposition occasionnelle.
Sensibilité épidermique	Non établi.
Sensibilité respiratoire	Non établi.
Matériaux synergiques	Non établi.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés (PVS/laminé de polyéthylène ou gants PVA) est aussi recommandée. Les gants doivent être changés régulièrement ou lorsqu'ils ont été exposés de façon excessive.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Selon le besoin.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

Liste de composantes avec des valeurs critiques qui peuvent ou exigent un suivi sur le lieu de travail:

94-36-0	Peroxyde de Dibenzoyl.	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
13463-67-7	Dioxyde de titane	Valeur à long terme: 10*, 4** mg/m ³ *Poussière totale inhalable **Poussière respirable.
84-61-7	Phtalate de Dicyclohexyl.	Valeur à long terme: 5 mg/m ³



SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Balayer le produit pour éviter tout accident par glissement. Lors du nettoyage, garder le taux de particules aériennes au minimum.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées. Décontaminer les contenants avant de les recycler.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. De préférence, la température d'entreposage ne devrait pas dépasser les 25°C (77°F).
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. Dénomination d'exp. TDG/UN: Non réglementé. Numéro UN: Non réglementé Classe de danger: Non réglementé. Groupe d'emballage: Non réglementé. Exemption TDG: Non réglementé. Étiquette: Non réglementé. Classe IATA: Non réglementé. Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Ne pas permettre au produit d'atteindre les eaux souterraines et le système d'égouts.
Persistance et Dégradation	Aucun établi.
Toxicité	Aucun établi.
Impact des effluents traités	Aucun établi.



SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System